

Introduction, présentation de la journée
Société de médecine du Travail Dauphiné Savoie 24 juin 2005
Monique Fraysse, médecin du travail

Quelle place pour la santé au travail dans la santé publique ? Pourquoi organiser une journée de notre société de médecine du travail sur ce thème ? En quoi et comment les médecins du travail que nous sommes aujourd'hui seront-ils des acteurs de la santé publique de demain ? Et avec quels enjeux ?

Cela impose un petit retour en arrière ...

La médecine du travail dans les années 90 consistait essentiellement en un suivi individuel de la santé des salariés au travers de la consultation. La santé publique est alors souvent instrumentalisée comme devant structurer la santé au travail. Il s'agit de transformer les médecins du travail en médecins de prévention dans la lutte contre la drogue, le tabac, l'alcool, le SIDA, le cholestérol, etc... Dans ce contexte, les médecins du travail, collecteurs de données participeraient à des études épidémiologiques de santé publique hors du champ du travail .

Deux évènements majeurs vont modifier cette approche.

- L'affaire de l'amiante qui va montrer les limites de la prévention secondaire faite par les médecins du travail et révéler le nécessité de faire intervenir d'autres acteurs (ergonomes, toxicologues, etc...) pour déployer la prévention primaire.
- L'irruption des problèmes psycho-sociaux qui va changer le positionnement des médecins du travail puisque en quelques années la question du travail et de son organisation revient au centre du débat.

En 1994, Bernard Cassou, professeur de santé publique écrivait dans une tribune que « le travail n'était toujours pas reconnu par les professionnels de santé, les décideurs politiques et même par le public lui-même comme un déterminant essentiel de santé ». Il concluait que l'absence de visibilité sociale des effets du travail sur la santé expliquait en grande partie cette situation. La santé est alors vue essentiellement comme une affaire privée et le rôle de l'Etat consiste surtout à fournir une offre de soins de qualité et également répartie sur le territoire.

En une dizaine d'années, la situation a évolué et l'on peut affirmer qu'aujourd'hui la santé au travail est devenue un enjeu de société alimentant le débat public.

Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- Les travaux de la psychodynamique du travail vont pointer le rôle central du travail dans la construction de la santé mais aussi comment dans certaines situations, le travail ferme toute occasion d'accomplissement personnel faisant alors le lit de la souffrance pathogène et des pathologies.
- La recrudescence de pathologies en lien avec l'intensification du travail observée ces dernières années et les nouvelles formes d'organisation du travail issues de la mondialisation et de la recrudescence de la concurrence
- L'explosion des TMS, première cause de déclaration de maladie professionnelle en France

Pour autant ...

Les inégalités sociales restent particulièrement marquées dans notre pays. L'espérance de vie d'un ouvrier est inférieure de six ans et demi à celle d'un cadre. Thierry Lang, Professeur de santé publique au CHU de Toulouse estime que la qualité du système de soins est responsable pour moins de 50% de l'état de santé d'une population. Le reste, soutient-il, dépend des conditions de vie et ... de travail. Or curieusement ces facteurs professionnels sont peu présents dans le débat.

Quant aux TMS, ils ne font toujours pas actuellement l'objet de grands programmes de recherche qui témoigneraient d'une mobilisation sociale forte face à des pathologies que la société jugerait inacceptable.

La loi de santé publique d'août 2004 renforce les attributions de l'Institut de Veille Sanitaire (créé en 1998) chargé de la surveillance et de l'observation permanente de l'état de santé de la population. La collaboration des services de santé au travail avec des structures telles que l'INVS doit s'instituer dans les faits pour permettre la prise en compte des déterminants professionnels dans l'état de santé des populations. La recherche en santé et tout particulièrement dans le domaine du travail nous paraît constituer aujourd'hui un facteur incontournable de la santé publique. A ce titre retenons le projet COSMOP (Cohorte pour la surveillance de la mortalité par profession) qui a pour objectif de décrire de façon systématique et régulière, à l'échelle de la population française, par profession, la fréquence des causes de décès ainsi que leur évolution dans le temps. Ce programme de l'INVS vise ainsi au repérage de secteurs et de professions à risque élevé permettant ainsi d'orienter et d'évaluer les politiques de prévention.

On ne peut s'empêcher d'évoquer dans cet esprit le problème des cancers professionnels, dramatiquement sous-déclarés, sous-évalués actuellement. Il ne s'agit pas de restreindre la lutte contre le cancer à l'éducation pour la santé mais dans une perspective de santé publique de développer une connaissance des risques industriels pour une stratégie de prévention primaire.

On l'aura compris, notre propos au cours de cette journée est de nous amener à réfléchir avec nos intervenants sur la participation des médecins du travail acteurs de santé au travail à l'élaboration des politiques de santé publique.

Monique Fraysse